

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 231

présenté par
M. Véran

ARTICLE 3

À l'alinéa 25, après la référence :

« II. – »,

insérer les mots :

« Pour l'année 2014, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.